

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
135-37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**OBJET : Convention de partenariat avec la direction générale de la police nationale - unité du
RAID échelon central.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan vigipirate et des consignes spécifiques données aux responsables sûreté, aux personnels des maisons du bel âge et aux chefs d'établissement en matière de confinement face à un attentat ou une agression physique violente, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône souhaite former son personnel.

Un partenariat a donc été engagé avec l'Unité recherche action intervention dissuasion du RAID Echelon central pour que soient proposées, à titre gracieux, partiel, temporaire, précaire et non créateur de droits réels, des formations de sensibilisation du personnel pouvant être confronté à la gestion d'une situation de crise, plus particulièrement :

- face aux risques d'agression à caractère terroriste et de droit commun,
- face aux risques de vol à main armée.

A cet effet, il est proposé la passation d'une convention de partenariat entre la direction générale de la police nationale, Unité du RAID Echelon Central, et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, annexée au présent rapport.

Ce partenariat n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

